



Remboursement indemnisation vol de vehicule?

Par **nana06**, le **07/04/2008** à **10:22**

Mon vehicule a été volé le 17/12/07, l'assurance m'a remboursé en fevrier, entre temps le véhicule a été retrouvé mais je l'avais cédé à l'assureur donc il ne m'appartient pas et je garde l'indemnisation. Aujourdhui je reçois un courrier de l'assurance me demandant le remboursement de l'indemnisation car après expertise il n'y a pas d'effraction sur les organes de direction et que le contrat stipule qu'il doit y avoir effractions sur la direction pour être garanti. L'assureur a-t-il le droit de réclamer l'indemnisation alors que j'ai reçu l'argent il y a 2 mois? Merci de votre aide

Par **jeetendra**, le **08/04/2008** à **13:08**

bonjours, oui l'assureur peut vous reclamer apres vous avoir indemniser si il s'avere apres expertise qu'il n'y a pas eu effaction et donc vol de votre vehicule, demandez une contre expertise pour être sur qu'il n'y a pas de trace d'effraction, cordialement

Par **nana06**, le **08/04/2008** à **15:53**

Merci!